

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 26 (1918)  
**Heft:** 1

## Buchbesprechung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bunaux était la Cour de l'official; elle jugeait selon le droit canonique, et sa procédure a laissé des traces dans les lois de Berne et même dans le code civil vaudois. Les avocats formaient une confrérie placée sous le patronage de saint Nicolas. M. Reymond énumère les devoirs soit professionnels, soit religieux qui liaient les membres de la confrérie : défense des intérêts de l'Eglise, fréquentation régulière de la messe, obligation d'assister aux funérailles d'un confrère et de faire dire des messes pour le repos de son âme. La finance d'entrée variait de 150 à 200 francs de notre monnaie. Tel qu'il est, ce règlement présente, à côté de particularités dues à l'époque, des traits généraux qui montrent que, malgré les siècles, les hommes changent peu et restent, pour leur bonheur ou leur malheur, semblables à eux-mêmes.

M. le Président, après avoir remercié les conférenciers auxquels l'assemblée avait déjà manifesté son plaisir par des applaudissements nourris, lève la séance à 4 heures

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

— La Société du Musée, à Payerne, a publié dernièrement sujet de l'église abbatiale, une notice à l'usage des touristes et surtout du grand public qui aime à être renseigné rapidement et exactement sur l'histoire de cet édifice remarquable et sur ses particularités architecturales et archéologiques. Cette élégante petite brochure renferme une notice historique de M. Maxime Reymond, accompagnée d'un plan et d'une vue et un guide sommaire pour la visite du monument, par M. Bosset, architecte. Nous signalons volontiers cette publication qui renferme dans une douzaine de pages tout ce qu'il est essentiel de connaître sur l'abbatiale de Payerne.

*La Chapelle et le Cimetière de La Praz*, par F.-Raoul Campiche, archiviste.

Sous ce titre le *Messager Paroissial* de Mont-la-Ville (année 1917, nos 9, 10 et 11; 1918 no 1) a publié une notice qui démontre que l'une et l'autre remontent au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---